



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 3 novembre 2014 à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MM LES CONSEILLERS :	Pierre Saillant, promoteur Luc Forgues
MMES LES CONSEILLÈRES :	Kathleen Saint-Jean Karine Saint-Jean Colette Beaulieu

ÉTAIT ABSENT :

M. LE CONSEILLER :	Lauréat Jean, arrivé à 19h44
MME LA CONSEILLÈRE :	Kathleen St-Jean

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Entériner l'embauche d'un Surintendant en gestion de l'eau potable et eaux usées
4. Appropriation du surplus
5. Conservation du patrimoine agricole
6. Rapport du Maire
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

191-2014

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3. Entériner l'embauche d'un Surintendant en gestion de l'eau potable et eaux usées

CONSIDÉRANT la résolution 187-2014 autorisant l'embauche d'un surintendant pour la gestion des eaux de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

192-2014

Et résolu unanimement :

Que le conseil entérine l'embauche de monsieur Michel Desjardins au poste de Surintendant-opérateur des ouvrages en eau potable et eaux usées de la municipalité;

Que madame France Boucher, directrice générale soit autorisée à signer un contrat avec monsieur Michel Desjardins.

Arrivée de monsieur le conseiller Lauréat Jean, il est 19 h 44.

4. Appropriation du surplus

CONSIDÉRANT QUE le projet du Carré des Cèdres est terminé pour un montant total de dépenses de 145 747\$;

CONSIDÉRANT le dépassement des coûts pour un montant de 4 575 \$

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

193-2014

Et résolu unanimement d'utiliser le fonds général pour un montant de 145 747 \$ pour acquitter les dépenses du projet du Carré des Cèdres et qu'à chaque vente de terrain, les montants seront retournés au fonds général.

5. Conservation du patrimoine agricole

CONSIDÉRANT que le territoire de la municipalité de Mont-Carmel est constitué à plus de 15.3 % de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT que la population agricole de Mont-Carmel est active, faisant vivre les commerces (Garages, garderie et industries) et la communauté par une occupation dynamique du territoire. Par ailleurs, quelques producteurs prendront leur retraite sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent et surtout dans la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT le phénomène de financiarisation des terres agricoles est documenté et présent dans les régions du Kamouraska et du Saguenay-Lac-Saint-Jean et que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs,

CONSIDÉRANT que ce modèle d'agriculture s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles de Mont-Carmel et conséquemment, aux intérêts de la communauté;

CONSIDÉRANT qu'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible à Mont-Carmel pour exploiter adéquatement ces sols;

CONSIDÉRANT qu'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;

CONSIDÉRANT que l'Année internationale de l'agriculture familiale décrétée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations Unies nous invite à prendre conscience de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales;

CONSIDÉRANT que les municipalités ne disposent pas d'outils règlementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

194-2014

Et résolu unanimement ce qui suit :

Que la municipalité de Mont-Carmel réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment;

- En adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;
- En modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grand ensemble foncier;
- En modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes;
- En réaffirmant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production. (Viable, vivable, durable);

Enfin,

- Qu'il agisse sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.

6. Dépôt et présentation du rapport du maire

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, Monsieur le Maire procède à la lecture de son rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité.

Ce rapport mentionne :

- les réalisations de l'année 2014;
- le résultat des derniers états financiers;
- le dernier rapport du vérificateur externe;
- la situation financière actuelle par rapport au budget 2013;
- l'orientation générale du prochain budget;
- les orientations générales du prochain programme triennal d'immobilisations.

Le budget 2015 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire prévue pour le 15 décembre 2014. Une copie de ce rapport sera distribuée à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19 h 57 à 19 h 59.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

195-2014

Et résolu unanimement que la séance soit close. Il est 20 h 00.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.